

Commission de suivi de site (CSS) Séché Eco-Industries

Changé,
Le 14 octobre 2020

Les actions de l'inspection des installations classées



Actions de la DREAL

3 inspections en 2020 :

- 27/05/2020 - Mesures de Maîtrise des Risques
- 24/06/2020 : réception subdivision Verrerie 5 (Phase 1)
- 21/07/2020 : réception subdivision Verrerie 5 (Phase 2)

Aucune non-conformité majeure relevée

Contrôle inopiné eau : prévu le 14/10/2020

Instruction de dossiers : vérification de la conformité de la subdivision Verrerie 5

Réception ISDND Verrerie 5 – Phase 2 : inspections du 21/07/2020

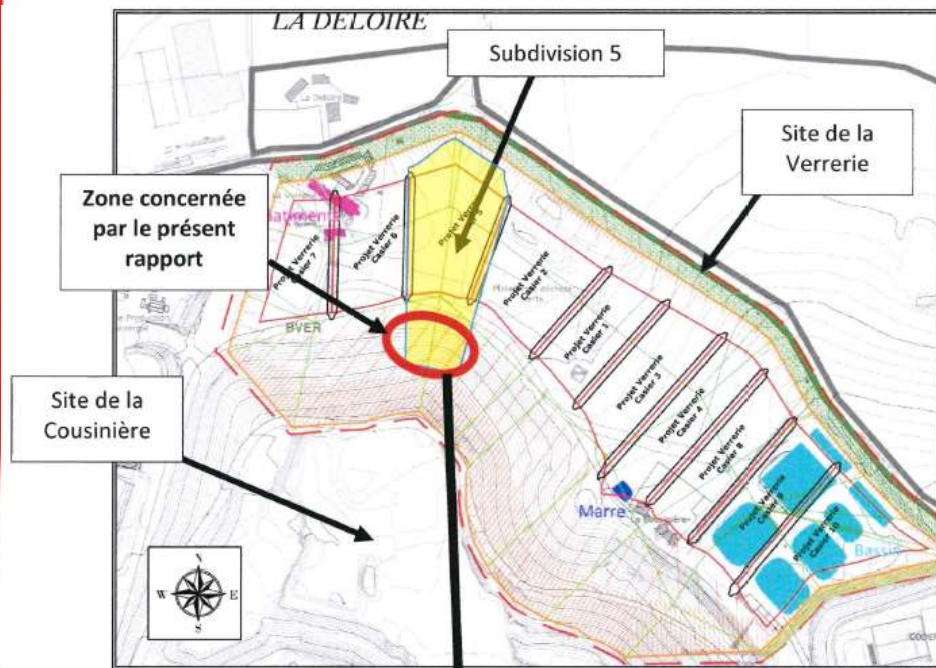


Figure 1 : Localisation de la zone concernée par le présent rapport



Figure 2 : Zoom de la zone concernée par le présent rapport



Actions de la DREAL : inspection 27/05/2020

2 Thématiques : installations classées sur partie « Cousinière »

Bilan global du thème : Inspection sur des installations classées

- Réponses apportées aux suites de l'inspection du 10/04/2019 : soldées
- Examen par sondage de mesures de maîtrise des risques (MMR) de l'unité de production d'énergie - scénarios COUS 6ter et COUS 8 – 5 MMR associées -
conclusions :
 - **Précisions** requises sur identification de 2 MMR et de plusieurs capteurs de sécurité
 - **Précisions** demandées sur mode commun automate entre sécurité et conduite
 - **Précisions** demandées sur vulnérabilité de la salle de commande UPE en cas d'accident conduisant à une surpression
- **Exercice** plan d'opération interne (POI) en cas d'accident sur site (réalisé le 18/10/2019) : actions décidées dans le retour d'expérience à mettre en place

Réponses exploitant du 26 août 2020 :

- Identification MMR corrigée + mise à jour dans l'EDD (échéance 2021)
- Étude de sensibilité salle de commande planifiée (échéance fin 2020)
- Retour d'expérience POI pris en compte

inspection installations classées du 10/04/2019

Mesure de maîtrise des risques (MMR) : barrières techniques (équipements) ou mesures organisationnelles (procédures/ consignes) de sécurité permettant d'éviter un scénario accidentel ou en limiter les effets (conséquences) ressentis hors du site.

Scénario COUS 8 : « éclatement du corps de chauffe de la chaudière de récupération après turbines consécutif à la montée en pression de la chaudière » conduit à des effets de surpression dus à l'explosion

Scénario COUS 8 : 5 MMR retenues (exemple : mesure de la pression ..., si très haute : dépassement valeur maximale → arrêt de la turbine)

Questions posées :

- ▶ MMR bien identifiées ?
(description éléments + fonction de sécurité)
- ▶ Programme de surveillance/ MMR
(Quels contrôles ? Qui?)
- ▶ Plan de surveillance (quand contrôler ?
Et comment on enregistre le suivi ?)

